



Editorial

Le 16 novembre, nous célébrerons, comme chaque année, la journée internationale de la tolérance. Dans notre Région cosmopolite, la tolérance se doit d'être érigée en valeur absolue. Une cohabitation harmonieuse entre les nombreuses communautés vivant à Bruxelles en dépend.

Ne nous trompons pas : le multiculturalisme et le métissage de notre ville, même s'ils représentent des défis importants pour tous, sont des atouts uniques. Chaque Bruxelloise et chaque Bruxellois doivent avoir leur place au sein de notre société, indépendamment de leurs origines, leurs langues, ou de leurs convictions religieuses ou philosophiques. Toutes ces différences font de notre ville un carrefour et un laboratoire culturels dont nous devons être fiers.

Cependant, il ne suffit pas de supporter l'autre mais bien de prôner une tolérance active basée sur la recherche de la cohabitation et de la connaissance de son voisin, au-delà de toutes différences. Dépassons les discours et les longues déclarations, devenons tous des acteurs actifs et de tous les instants. L'hétérogénéité de notre ville ne pourra être considérée comme une réelle richesse qu'à partir du moment où chacun cultivera la *tolérance active*.

Bruxelles, en tant que capitale de l'Europe, ne se doit-elle pas de montrer l'exemple ? Les valeurs même de la construction européenne sont basées sur cette idée. Vingt-cinq pays, et bientôt plus, ont décidé de s'unir en acceptant et en reconnaissant leurs différences afin de construire un espace politique et social où chacun trouve sa place.

Notre parlement ne fait pas exception. Sa composition hétérogène (différences linguistiques, de genres, d'origines..) est un gage de représentativité de chaque citoyen.

Faisons de la promotion de la *tolérance active* un combat quotidien qui rendra désuète, dans un futur que nous espérons proche, la tenue d'une journée internationale de la tolérance.



Jos Chabert
Premier
Vice-Président



ERIC TOMAS
Président

In memoriam MM. Eric André, Joseph Parmentier et August De Winter

Pendant la période des vacances deux de nos députés, parmi les plus actifs, sont décédés au terme d'une pénible maladie. Lors de la séance d'ouverture du mercredi 19 octobre, le président Eric Tomas a rendu, au nom du parlement, un hommage tout particulier à Eric André et à Joseph Parmentier.

Eric André nous a quittés prématurément le 28 juillet dernier. Licencié en sciences économiques appliquées de l'UCL, il avait aussi obtenu une maîtrise en sciences écono-



Eric André

miques et un Master in Business Administration à la Cornell University (USA). Lui qui avait su mener une triple carrière à la fois académique, industrielle et politique, laissera la trace d'un homme qui a contribué depuis 1989, en sa qualité de parlementaire ou en tant que membre de deux gouvernements bruxellois entre 1995 et 2000, aux politiques urbanistiques et de travaux publics bruxellois. Sa formation d'économiste l'avait amené à avoir une vision claire des enjeux spécifiques de la Région de Bruxelles-Capitale, dans les

domaines économique, financier et fiscal. De 1995 à 1999, il occupa la fonction de secrétaire d'Etat en charge des travaux publics, de la politique foncière et de la gestion du patrimoine au sein du gouvernement bruxellois. De 1999 à 2000, il fut désigné secrétaire d'Etat bruxellois à l'aménagement du territoire, du patrimoine et du transport rémunéré des personnes. Outre ses qualités professionnelles, Eric André était considéré unanimement comme quelqu'un d'aimable et d'attachant, appréciant les relations humaines franches et sincères.

Joseph Parmentier, lui, s'en est allé le 15 septembre. Licencié en sciences administratives et en sciences du travail, il était président de la commission de l'environnement du parlement. Joseph Parmentier y défendait avec vigueur la qualité de vie des habitants de Bruxelles. Il multipliait les interventions dans les dossiers complexes comme ceux relatifs au prix de l'eau, aux stations d'épuration ou aux nuisances sonores des avions. Depuis 1989, il avait siégé à plusieurs reprises au parlement



Joseph Parmentier

bruxellois, d'abord comme suppléant et, depuis janvier 2002, comme membre effectif. Il avait également été professeur de droit social et de droit public et administratif. Nous perdons un collègue de travail respecté, réputé pour son sens de l'humour bien senti, un homme généreux qui savait toujours comment remonter le moral de son entourage.

August De Winter nous a également quittés le 28 juillet dernier. Député honoraire, il avait été chef de groupe du PVV au parlement bruxellois, il était également ancien secrétaire d'Etat aux affaires bruxelloises. Il avait siégé au Parlement bruxellois de 1989 à 1995.



August De Winter

Leurs successeurs

Eric André est remplacé comme député bruxellois du groupe MR par Michel Colson qui avait déjà prêté serment en juillet 2004. Au sein du groupe PS, Jacques De Coster, qui avait déjà siégé au parlement bruxellois (de juillet 1989 à juin 1999) remplace Joseph Parmentier.

Se souvenir de l'Holocauste, combattre l'antisémitisme et le racisme

Le 27 janvier 1945, le camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau était libéré. Un million et demi de Juifs, de Roms, de Polonais, de Russes, de citoyens d'autres nationalités encore et un certain nombre d'homosexuels, y ont été assassinés.

Soixante ans plus tard, jour pour jour, le parlement européen votait une résolution commémorant cet holocauste et célébrant la mémoire de toutes les personnes victimes de l'antisémitisme et du racisme.

Quelques jours plus tard, le parlement bruxellois décidait de prendre le relais de ce combat contre toute forme d'exclusion basée sur l'origine ethnique, la religion, la conviction politique ou l'orientation sexuelle.

Le 20 mai 2005, il a voté à l'unanimité, moins

les abstentions du Front national et du Vlaams Belang, une proposition de résolution « portant commémoration de l'holocauste, de l'antisémitisme et du racisme », cosignée par tous les partis démocratiques.

Les députés estiment en effet que l'antisémitisme continue de s'exprimer lors de profanations de cimetières, de synagogues et de centres culturels. Ils relèvent que depuis 1945, une recrudescence d'actes racistes et xénophobes contre des immigrés, des étrangers et des représentants de minorités alimente une atmosphère de peur et d'insécurité.

Les députés constatent, par ailleurs, que la discrimination se fonde sur la religion et l'origine ethnique se fait encore sentir à différents niveaux alors que, disent-ils, la tolé-

rance est une condition fondamentale à la cohabitation de tous les citoyens.

Pour toutes ces raisons, le parlement demande au gouvernement :

- de condamner sans répit tout acte d'intolérance et d'incitation à la haine raciale ainsi que tout acte d'intimidation et de violence raciste ;
- de condamner sans répit et inconditionnellement toutes les formes d'antisémitisme, quelles qu'elles soient ;
- de condamner tous les actes de violence dictés par la haine religieuse et raciale ou par l'intolérance, y compris des attaques contre les lieux de culte, des sites religieux ou des sanctuaires appartenant à des Juifs, à des Musulmans ou à des personnes d'autres confessions.

Le prochain numéro des Echos du parlement bruxellois sera entièrement consacré à la déclaration de politique générale du gouvernement et au budget 2006 de la Région de Bruxelles-Capitale.

Beaucoup de députés ont tenu à intervenir dans la discussion générale de cette proposition en séance plénière. Quelques extraits :

Pour *Viviane Teitelbaum (MR)*, ce texte rappelle que l'Europe ne doit pas oublier sa propre histoire, que les camps d'extermination construits par les Nazis l'ont été dans l'espace européen, avec la complicité de nombreux pays. Les crimes nazis doivent rester dans la mémoire des générations futures comme une mise en garde contre les génocides. Ce texte est d'autant plus essentiel qu'à l'heure actuelle des partis et responsables politiques éprouvent des difficultés à reconnaître certains génocides. Le MR se dit inquiet de la montée des partis racistes et xénophobes.

Josy Dubié (Ecolo) a voulu rappeler, à cette occasion, le dixième anniversaire des massacres de Srebrenica, qui n'est qu'à deux

heures d'avion d'ici. *Srebrenica restera pour toujours le symbole même de la honte de notre monde dit civilisé qui n'a pas pu empêcher le massacre de sept à huit mille personnes par la soldatesque du général Mladic, alors qu'elles étaient en principe protégées par les Nations Unies.* Le député Ecolo a, par ailleurs, voulu exprimer son malaise face à une certaine hypocrisie. *Sur les bancs de notre parlement, il y a des gens qui continuent à défendre une idéologie porteuse de haine et de rejet de l'autre qui a mené aux horreurs que nous dénonçons aujourd'hui. Il faut arracher le faux nez des soi-disant démocrates, le costume trois pièces et la cravate sous lesquels ils cachent souvent une chemise brune ou noire. Comme certains en portaient dans les années trente en Allemagne. Le racisme n'est pas une opinion mais un délit.*

Rudy Vervoort (PS) a établi un parallèle avec le Traité européen. *Si l'Europe est née, c'est au lendemain de ce conflit qui a provoqué tant de morts et de discriminations. Ce Traité est un des grands acquis de l'Europe. Je le dis pour toute une série de « souverainistes » de nationalistes et autres qui poursuivent depuis des décennies inlassablement la même idée et pour qui le projet européen, quel qu'il soit, est évidemment une mauvaise chose.*

Pour le député PS, nous portons une responsabilité collective par rapport à ce qui s'est passé pendant la Seconde Guerre mondiale. *La société belge a devant elle un travail qui n'est peut-être pas terminé.*

Marie-Paule Quix (SP.a-Spirit) s'est félicitée qu'une grande majorité de l'assemblée se soit ralliée à la proposition de résolution qui répond à une certaine inquiétude. Et d'ajouter : *Ce n'est*

pas parce que certains vont approuver cette proposition de résolution qu'ils adhéreront subitement aux valeurs démocratiques. Le SP.a-Spirit accueille cette proposition avec beaucoup d'enthousiasme.

Jean-Luc Vanraes (VLD) a fait, lui aussi, référence à la Constitution européenne. Il est fondamental, selon lui, de dénoncer les manquements humains, au nom de toutes les libertés reprises dans ce texte. Il a voulu témoigner de ce qui est arrivé à un congrès du VLD, à Anvers, récemment. *La liberté de s'assembler est un des principaux acquis de la démocratie. J'ai donc été ébahi par l'agressivité d'une cinquantaine de personnes à l'entrée de la salle. Sans le nommer pour autant, chacun sait de quel parti sont ces représentants. C'est se moquer de la démocratie. Il est inacceptable d'empêcher des gens de s'assembler.*

La situation financière des communes est préoccupante

La situation financière des communes bruxelloises est préoccupante. Si des mesures radicales ne sont pas prises, le déficit de la plupart d'entre elles se creusera encore.

Sous la précédente législature, la commission des affaires intérieures s'était déjà penchée, à plusieurs reprises, sur la dégradation des finances communales. Début juin, cette commission a entendu les interpellations de l'opposition sur ce sujet. L'étude chiffrée du *ministre-président, Charles Picqué (PS)*, montre en effet clairement que la détérioration des trésoreries locales se poursuit de manière ininterrompue depuis dix ans. Raison principale : les recettes croissent moins vite (3,1%) que les dépenses (3,7%). Analysons ici les principaux développements de cette situation.

Dépenses

Alors qu'avant 2002, 61% des dépenses étaient affectées aux frais de personnel, ce poste est tombé à 45%. En effet, le personnel policier, auparavant personnel communal, fait aujourd'hui partie des zones de police, financées entre autres par des dotations communales. Désormais, chaque commune participe financièrement au fonctionnement de sa zone de police (en moyenne 14,5% des dépenses). Pareille contribution équivaut aux dotations que perçoivent les CPAS pour couvrir leur déficit (en moyenne 14% des dépenses). Les dotations aux CPAS ont augmenté de 4,8% par an. Cette progression dépasse celle des recettes et dépenses. Et on constate des différences très marquées. Quand Woluwe-Saint-Pierre débourse 82,2 euros par habitant pour son CPAS, Saint-Josse-ten-Noode culmine avec 307,2 euros. Presque 9% des dépenses des communes bruxelloises sont consacrées au remboursement d'emprunts, tels l'apurement des dettes.

Entre 1997 et 2003, les réserves des administrations communales ont baissé d'un tiers, passant de 300 millions à moins de 200 millions d'euros.

Au cours de la période 1995-2004, l'année 2002 sort du lot :

- démarrage des zones de police ;
- recettes exceptionnelles provenant du précompte immobilier ;
- dotation complémentaire de 25 millions découlant de l'exécution des « accords du Lombard ».

Le précompte immobilier

Les centimes additionnels au précompte immobilier représentent la plus grande part (quasi 30%) des recettes d'une commune. Les communes situées à l'ouest du canal connaissent les rendements les plus bas. Le rendement le plus élevé, à l'exception de Bruxelles-ville, provient des communes résidentielles du sud-est de la capitale. Le rendement immobilier par habitant croît en moyenne de 2,8% par an, ce qui correspond à peu près au rythme de l'inflation mais qui ne compense pas l'accroissement annuel des dépenses (3,7%).

L'impôt des personnes physiques

Les centimes additionnels à l'impôt des personnes physiques constituent 17% des recettes d'une commune. La très faible augmentation annuelle de 1,5% s'explique par la paupérisation de la population bruxelloise. La part de ces centimes additionnels est restée stable, ces dix dernières années.

Les effets de la réforme fiscale ne se feront sentir qu'à partir de 2006. Mais la baisse des impôts aura sans nul doute des effets négatifs indubitables sur les finances communales.

Les taxes communales

Ces taxes qui frappent les hôtels, les résidences secondaires, les imprimés publicitaires, les ordinateurs, les espaces de bureau, etc, ont crû de 4,7% entre 1995 et 2004. (5,8% à Bruxelles-ville).

Recettes financières

Les revenus des intérêts et dividendes se montent à 10% du total des recettes. On constate un statu quo depuis dix ans et donc en fait une certaine stagnation.

La dotation générale (presque 20% des recettes globales)

Cette dotation générale a crû en moyenne de 2,2% par an au cours des dix dernières années.

Les programmes régionaux

Grâce à l'appui de la Région, et en particulier grâce au fonds de refinancement des trésoreries communales, aux programmes de contrats de quartier et aux aides à l'investissement, les administrations locales ont reçu un ballon d'oxygène. Toutefois cela n'a pas suffi pour arrêter leur déclin financier.

De grosses différences

La situation financière varie d'une commune à l'autre. Une première comparaison, dont les paramètres doivent être affinés, fait apparaître que certaines communes disposent d'une grande marge financière par habitant, alors que d'autres communes sont à ce point désargentées qu'elles n'ont plus de marge de manœuvre.

UN DEBAT CONSTRUCTIF, UN DIAGNOSTIC POINTU, DEBUT DE LA GUERISON ?

Lors des discussions en commission, *Jacques Simonet (MR)* sonde *Charles Picqué (PS)*, également en charge des pouvoirs locaux, sur ses intentions à propos de la situation « lamentable » des finances communales. C'est parce que les Bruxellois s'appauvrissent que les communes bruxelloises se retrouvent si dépourvues, a-t-il argumenté. Les communes doivent continuellement augmenter leurs dotations aux CPAS et adapter leur mise de fonds dans les zones de police. Comment les communes peuvent-elles sortir de cette spirale négative ? Vont-elles recevoir un ballon d'oxygène financier ?

Bernard Clerfayt (MR) a souscrit aux propos de *Jacques Simonet* et a répété que la Région bruxelloise ne pourra pas se tirer d'affaire sans le partenariat des communes les plus nanties.

Jan Béghin (SP.a-Spirit) campe sur ses positions d'il y a dix ans. La répartition du fonds des communes ne se fait pas de manière correcte et objective.

Christos Doukeridis (Ecolo) rappelle qu'il doit y avoir un « juste » équilibre entre le nombre d'habitants et le nombre de contribuables.

Selon *René Coppens (VLD)* les différences sont énormes, sur le plan fiscal, entre les communes de l'ouest et de l'est de Bruxelles.

Durant le débat qui a suivi en commission, *Charles Picqué* a admis que cette pénible analyse ne constitue pas encore une solution mais qu'un diagnostic honnête est la meilleure amorce d'un processus de rétablissement.

Son gouvernement cherchera les moyens d'augmenter la dotation. Les communes momentanément désavantagées par la répar-

tion doivent chercher de l'aide auprès du fonds de correction bruxellois. Et pour les communes qui se trouvent dans le rouge, le Fonds régional de Refinancement des Trésoreries communales (FRBRTC) est toujours disposé à consentir des prêts à court terme avec la garantie de la Région. Il doit y avoir des adaptations au niveau fiscal entre la Région et les communes même si personne ne souhaite toucher à l'autonomie fiscale des pouvoirs locaux. Et pourquoi les communes ne pourraient-elles pas débattre entre elles de synergies, de gestion commune d'infrastructures ou encore d'un transfert à la Région ? *Charles Picqué* répète avec insistance que la raison des problèmes financiers ne réside en aucune manière dans une éventuelle mauvaise gestion des communes bruxelloises.

L'analyse devient encore plus pénible, selon *Bernard Clerfayt (MR)* si l'on tient compte des fonds de pensions et des mesures prises par le ministre de la Santé, *Rudy Demotte (PS)* concernant les hôpitaux publics. Le député affirme également que l'autorité fédérale néglige la question du financement des corps de police bruxellois.

Le précompte immobilier est toujours calculé sur la base des recettes cadastrales de 1975, avance *René Coppens (VLD)* qui insiste sur la nécessité de se doter de nouveaux paramètres. *Charles Picqué* reconnaît qu'il ne se passe pas un jour sans que la question de la péréquation cadastrale soit évoquée. Quelle que soit l'exigence de cette population, nous devons veiller à ce que la classe moyenne revienne habiter à Bruxelles, affirme encore *René Coppens*.

Grâce à une analyse commune par commune, nous pourrions affiner notre diagnostic, suggère *Didier Gosuin (MR)* qui réclame également une vue d'ensemble des recettes et dépenses réelles sur la base des comptes de 2004 parce qu'entre les comptes ajustés et le budget initial d'une commune il peut y avoir une grande marge. Le député demande enfin qu'on examine si une consolidation de la dette totale des communes ne pourrait pas générer des économies. Si l'on regroupe l'ensemble des débits et crédits, on devrait, selon lui, pouvoir obtenir un intérêt plus favorable que dans la situation présente où tous les comptes sont considérés isolément.

Réflexions sur le plan tram-bus de la STIB

Un plan Vélo, un plan Taxi annoncé et voilà à présent un plan Tram-Bus. Non ce dernier n'émane pas du ministre de la Mobilité, Pascal Smet (SP.a-Spirit)... Pour respecter les termes de son contrat de gestion signé avec le gouvernement bruxellois, la STIB doit périodiquement radiographier son réseau de trams et de bus. D'année en année, l'offre de trams et de bus doit s'adapter aux besoins de mobilité des Bruxellois et des navetteurs et à l'évolution rapide de la demande. L'objectif très ambitieux du plan de déplacements Iris reste d'actualité : offrir à 98% des Bruxellois un accès au transport public à moins de 400 mètres de leur domicile. Pareille mission impose à la STIB d'adapter et de moderniser en permanence son réseau.

Un premier projet de plan Tram fut soumis pour avis, à la mi-2003, à la commission Infrastructure (travaux publics et mobilité). La commission a prié le gouvernement de charger la STIB d'élaborer un Plan tram et bus performant et complet.

Les plans Tram et Bus 2005-2007 de la STIB ont été transmis il y a six mois à divers organes de concertation. Juste avant les vacances parlementaires, la commission de l'infrastructure s'est mise à l'ouvrage et a formulé une résolution à l'adresse du gouvernement.

Le nouveau plan Tram 2005

La restructuration du réseau des trams est nécessaire étant donné l'engluement de la ville

et l'augmentation du nombre de voyageurs. Les objectifs en matière de confort, de ponctualité et de capacité ne sont pas atteints.

Le tunnel Nord-Sud, dans lequel trente-cinq trams circulent aux heures de pointe, est saturé. La ponctualité reste le point faible. Sur la plupart des lignes de tram, les fréquences Iris de 6, 10 et 20 minutes devraient pouvoir être atteintes. Coût de l'opération : 5,5 millions d'euros.

Le plan directeur Bus 2005-2010

A la suite d'une analyse approfondie des taux d'occupation, du lien entre l'offre et la demande et des points positifs et négatifs des liaisons, la STIB a opté pour la « révolution de velours ». Le message était clair : tout ce qui tourne rond ne sera pas inutilement bouleversé.

Alors que 63 trams sur 100 roulent en site propre, à peine 9% des bus roulent en site protégé (sur un itinéraire de 348 km). C'est naturellement catastrophique !

Les premières expériences de bus qui circulent à contresens s'avèrent positives.

En raison de leur situation stratégique, 27 sites de la Région bénéficieront d'une meilleure desserte de la STIB.

Une fois le réseau de bus adapté, il faudra 520 véhicules, parmi lesquels 75 bus articulés. Un montant de 2,9 millions d'euros a été budgétisé.

Des critiques et des recommandations ont été émises en commission de l'infrastructure. Nous les résumons ci-dessous.

■ La STIB rentabilise les lignes les plus fréquentées. Elle investit la plus grande part de ses moyens aux principaux arrêts. Certains députés se demandent si on n'assiste pas à un début de privatisation ?

■ La direction de la STIB affirme ne pas exploiter de lignes rentables. Il n'y a que des lignes où l'on perd plus ou moins d'argent. La STIB est en effet un service public et pourvoit donc aux besoins les plus pressants.

■ Ces projets de modification du réseau des bus et trams coûtent de l'argent : 8,5 millions d'euros. Ils doivent être financés par des enveloppes fermées. Comment y arriver ?

Les dépenses d'investissements s'effectueront par phases, les travaux seront étalés dans le temps. A côté de ces dépenses prévues, on peut espérer des recettes supplémentaires provenant d'un accroissement du nombre d'abonnés et de passagers.

■ Le gouvernement et son partenaire, la STIB, ont tenu compte de la résolution du 2 juillet 2003 concernant la réorganisation du réseau Tram. Les plans tiennent aussi compte des autres offres de transport public à Bruxelles (SNCB, De Lijn, TEC). De plus, les réseaux tram, métro et bus de la

STIB, se sont partagé le réseau de la manière la plus fonctionnelle possible. Mais sur l'axe Nord-Sud, les fréquences sont faibles en soirée et le week-end. Pourquoi un réseau de nuit n'est-il pas envisageable dans la capitale de l'Europe ? La STIB s'en tiendra aux fréquences Iris de 6, 10 et 20 minutes. Son budget ne peut prévoir la réalisation d'un réseau de nuit.

■ La vitesse commerciale doit augmenter dans cette ville pénalisée par les embouteillages. Par conséquent, l'espace public doit être réparti plus équitablement entre les différents modes de transport. Une nouvelle fois, les députés renvoient au Plan de développement régional qui recommande une baisse de 20% de la pression automobile d'ici 2010.

Les quatorze membres de la commission de l'infrastructure ont adopté à l'unanimité une résolution par laquelle ils demandent au gouvernement de veiller à ce que :

- les communes améliorent la vitesse commerciale et réaménagent les voies de surface empruntées par le transport public ;
- la restructuration du réseau de surface soit coordonnée avec celle du réseau souterrain, via le bouclage de la petite ceinture ;
- le réseau de nuit figure au programme du prochain contrat de gestion à conclure avec la STIB.

La commission de l'environnement s'enquiert des antennes GSM

Faut-il craindre les antennes GSM qui se multiplient dans le paysage urbain, dans le métro, dans les tunnels, sur les toits des maisons et dans les habitations ?

La presse relaie régulièrement les inquiétudes de la population quant aux effets sur la santé des rayonnements électromagnétiques émis par les antennes relais à finalité GSM et UMTS (nouvelle génération de téléphonie mobile) : une multiplication de migraines, d'insomnies... Des personnes se déclarent électrosensibles dans des logements où des antennes relais sont placées sur les toitures ou sur les façades, ...

Qu'en est-il à Bruxelles ? La question a été traitée en commission de l'environnement du parlement, de mars à juin dernier, par le biais d'auditions d'experts.

Le tout premier GSM (groupe spécial mobile) a vu le jour en 1982. La seconde génération a été développée dix ans plus tard. Le GSM ne s'est répandu que vers 1994 pour se généraliser vers 1997-1998.

La gestion des effets des radiations revient, au niveau fédéral, au ministre de la Santé publique, et au niveau régional, au ministre ou secrétaire d'Etat en charge de l'urbanisme. Lors d'une demande de permis d'urbanisme, visant le placement d'une antenne, la Région doit demander l'avis d'un organisme fédéral, l'IBPT

(Institut belge régulateur des services postaux et des télécommunications), chargé d'octroyer les licences aux opérateurs en contrôlant au préalable les normes de rayonnement des antennes.

L'arrêté royal du 29 avril 2001 fixant la norme pour les antennes émettant des ondes électromagnétiques entre 10 MHz et 10 GHz a été suspendu par le Conseil d'Etat en décembre 2004 (entre-temps, un nouvel arrêté royal est entré en vigueur le 22 septembre dernier). Durant les mois où la Belgique a été sans norme de santé publique en matière de radiations non ionisantes entre 10 MHz et 10 GHz, l'IBPT a continué à appliquer la norme fédérale comme norme de référence de 20,6 V/m.

A cet égard, le Pr. Luc Martens de l'Université de Gand (RUG) affirme qu'à une distance de deux à cinq mètres d'une antenne GSM, on se situe bien en dessous de cette norme de réfé-



rence. D'autres experts sont plus prudents. La controverse persiste chez les scientifiques...

Lors des débats en commission, l'étude commandée en 2001 par le ministre de l'environnement de l'époque, Didier Gosuin (MR), et réalisée par le Laboratoire d'hyperfréquences de l'UCL, en collaboration avec l'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement (IBGE) a également été examinée. L'étude visait plus globalement à évaluer l'impact des nouveaux systèmes de communication mobile sur le niveau d'exposition des personnes. Elle a aussi tenu compte de l'impact de la radio et de la télévision numériques et de l'impact cumulé des différents systèmes de radio-communication (notamment celui utilisé par le réseau Astrid pour les services de secours).

Des mesures ont été effectuées sur sept sites réels, à Bruxelles. Les décideurs sont placés devant un choix : soit peu d'antennes mais de plus grande puissance et éloignées les unes des autres, soit plus d'antennes, moins puissantes, mais qui produisent des niveaux de champ équivalents à ceux des grandes antennes parce que placées à une hauteur moindre.

Une antenne GSM placée sur une façade ou un châssis rayonne vers l'extérieur et vers l'intérieur de l'immeuble ; elle émet un champ électrique. Les mesures effectuées par l'IBPT à Bruxelles font état d'une valeur inférieure à 3 V/m dans 90 à 95% des cas. Pour plusieurs des

experts auditionnés, il conviendrait de fixer la norme à quelques V/m, ce qui n'inhiberait pas le développement du réseau GSM souhaité par la population. Le Conseil supérieur d'Hygiène (CSH) avait d'ailleurs proposé de fixer la norme à 3 V/m en appliquant le principe ALARA (as low as reasonably achievable), c'est-à-dire le niveau le plus bas qu'il est raisonnablement possible d'atteindre.

Les oreilles qui chauffent

Le professeur André Vander Vorst, professeur émérite de la Faculté des sciences appliquées de l'UCL, qui a commenté en commission l'étude demandée par le gouvernement bruxellois, a également abordé l'impact sur la santé de l'utilisation d'un GSM. Il a expliqué qu'en matière de cancer, il fallait attendre entre dix et vingt ans pour détecter cette maladie après application des stimuli éventuels. Il a rappelé que le GSM a été introduit le 1^{er} janvier 1994 et n'a été généralisé que vers 1997-1998. On pourra dès lors détecter ses premiers effets vers les années 2012 et au-delà.

Selon le Pr. Luc Verschaeve, représentant belge auprès de l'OMS, la puissance des ondes émises par un GSM est faible. Ses effets thermiques sont bien connus et circonscrits et ne constitueraient donc pas un danger pour la santé. En cas d'usage normal du GSM, précise encore le Pr. Verschaeve, les effets biologiques sont presque inexistantes. La majorité des études effectuées

jusqu'à présent démontreraient qu'il n'y a pas d'effet nocif concluant.

M. Xavier Dekeuleneer, spécialiste des effets des ondes radio sur la santé au sein de Proximus, a expliqué que, comme toute onde, c'est-à-dire toute oscillation qui met de la matière en mouvement, l'onde GSM provoque une augmentation de température. Ces effets thermiques sont mesurés à l'aide du SAR (taux d'absorption spécifique), qui permet d'évaluer la propension d'une onde, à une certaine fréquence et pour une puissance donnée, de pénétrer plus ou moins profondément dans les tissus humains.

La norme de l'OMS en cette matière date de 1984 et est toujours en vigueur actuellement. La limite des risques reconnus est de 4 W/kg. Cela signifie qu'on identifie des risques reconnus à partir de 4 watts par kilo de tissu vivant, ce qui explique que la prudence est de mise pour l'usage des GSM par des enfants car plus les cellules sont jeunes, plus elles sont influençables par les champs micro-ondes. Au-delà de ce seuil, on parle d'échauffement nocif que le corps ne va pas parvenir à réguler aisément.

Tous les GSM vendus au sein de l'Union européenne doivent avoir un taux d'absorption spécifique (SAR) de moins de 2 W/kg. Les GSM

vendus en Belgique répondent en général à un SAR de 1 à 1,2 W/kg.

Au fur et à mesure des auditions, il est apparu que si certaines études scientifiques ont fourni des résultats (par exemple une étude suédoise menée sur 1.400 patients ayant une tumeur et 1.400 personnes saines), elles n'ont pu à ce jour être reproduites dans les mêmes conditions. D'autres études ont donné des résultats négatifs.

Mais, pour le Professeur Vander Vorst, deux types de résultats doivent être considérés à égalité :

- les études scientifiques ;
- les résultats médicaux.

Les médecins constatent une augmentation des troubles : maux de tête, effets nocifs sur la peau (protection d'autant moins bonne que le corps est petit), malaises, stress, hypersensibilité, ...

Pour le Professeur Vander Vorst, on ne peut pas soumettre la population à une exposition dont on ne connaîtra les effets pathogènes éventuels que dans dix, quinze ou vingt ans, tant qu'il n'est pas prouvé que le risque est acceptable.

Le sujet n'est pas clos. Les parlementaires comptent poursuivre leurs travaux à la rentrée parlementaire. ■

68 projets pour le Port de Bruxelles

La secrétaire d'Etat Brigitte Grouwels (CD&V) a le port de Bruxelles dans ses attributions. La commission de l'infrastructure, présidée par Willem Draps (MR), a eu la primeur, le 18 mai dernier d'examiner son plan de gestion du Port. Ce plan a été mis au point en concertation avec les communes limitrophes, les entreprises du port, les autorités portuaires et les associations qui exercent leurs activités sur le canal ou à ses abords. Ce plan comporte quatre chapitres et la secrétaire d'Etat a développé 68 actions concrètes.

1. Economie et emploi

Actuellement, 300 entreprises (surtout des PME) sont implantées dans la zone portuaire, occupant directement 6.000 personnes et fournissant un emploi indirect à 3.000 autres. Chaque année, 21 millions de tonnes de marchandises sont transportées, dont un tiers par voie d'eau. 7,7 millions de tonnes de marchandises sont transportées via le canal, ce qui équivaut à dire que 385.000 camions ne doivent pas traverser la Région.

Brigitte Grouwels veut libérer de nouveaux terrains industriels, après les avoir assainis. Le site de Carcoke (12 hectares) en est un exemple. Pourquoi prévoir des espaces supplémentaires ? Pour répondre aux besoins des entreprises actuellement en activité dans la zone du port et pour en attirer de nouvelles. Un centre de formation destiné au secteur logistique et adapté aux métiers spécialisés de cette branche, sera prochainement créé.

2. Mobilité et environnement

Le transport par la voie d'eau coûte vingt fois moins à la collectivité que le transport routier. C'est pourquoi il faut davantage utiliser le canal dans la chaîne de la logistique.

La secrétaire d'Etat veillera à améliorer la connexion de la zone portuaire à la voie ferrée. Elle fera également examiner dans quelle mesure les déchets peuvent, eux aussi, être

transportés par bateau. On se concentrera d'abord sur les déchets secs, tels que les déchets de construction. Plus tard, on acheminera peut-être aussi les déchets ménagers provenant des communes du sud de Bruxelles jusqu'à l'incinérateur de Neder-over-Heembeek. Brigitte Grouwels devra se concerter à ce sujet avec son collègue Emir Kir, compétent pour la propreté publique.

Les voies d'accès à la zone portuaire nécessitent une remise en état. En concertation avec la ministre de l'environnement, la secrétaire d'Etat examinera par ailleurs la manière dont le port peut traiter ses propres dépôts de boues de dragage.

3. Intégration urbaine et loisirs

Le canal constitue pour le moment une ligne de démarcation entre différentes parties de la ville, autant qu'un point de rencontre. Une meilleure intégration du port à la ville suppose la réaffectation du bassin Beco et des travaux au quai des Chalands. Si la dimension économique du port doit primer, celui-ci peut également être un lieu de loisirs. Un nouveau complexe de sports aquatiques est en chantier au port des yachts. Prochainement le yacht club, les scouts de mer et d'autres associations s'y installeront.

4. Mise en œuvre

Pour réaliser les 68 points d'action, la secrétaire d'Etat Grouwels sollicitera les programmes européens d'une part et approfondira les accords de coopération avec la Flandre et la Wallonie d'autre part. Les moyens régionaux destinés à la politique portuaire ont été augmentés de 17% cette année par rapport à 2004, pour atteindre un budget total de 34,7 millions d'euros.

Quelques réactions des députés.

Le 1^{er} juillet, Didier Gosuin (MR) interpellait la secrétaire d'Etat à propos du port. Ce plan, dit-il, ne peut pas se transformer en catalogue de bonnes intentions. Les moyens financiers pour réaliser tous ces objectifs sont loin d'être clairement précisés. Pas plus que la manne financière dont la secrétaire d'Etat disposera d'ici à 2009. Le port de Bruxelles est un port de mer de taille à accueillir des gros tonnages, pour autant qu'il soit régulièrement dragué. Chaque année, 40.000 m³ de boues viennent obstruer le canal. Dont coût : 5 millions d'euros. C'est trop, beaucoup trop

d'argent. Les coûts seraient nettement inférieurs si le port disposait de ses propres installations de dragage.

Hervé Doyen (cdH) souhaite lui aussi plus de précision sur les coûts de dragage. L'accord de gouvernement prévoit que la Région bruxelloise aménagera une infrastructure de dragage sur une partie du site de Carcoke. Des précisions sur ces divers financements sont donc nécessaires.

Carla Dejonghe (VLD), Jan Béghin (SPa-Spirit) et Julie de Grootte (cdH) insistent sur le fait que ce plan ambitieux doit s'accompagner d'un calendrier des priorités et d'une estimation précise des investissements. Le port est un pôle d'emploi pour les personnes peu qualifiées. Il faut saisir la moindre occasion de leur procurer un emploi. Parce que c'est là que réside le talon d'Achille du marché de l'emploi bruxellois. Plusieurs députés mettent aussi en évidence le rôle de formation de l'Office régional bruxellois de l'Emploi et de Bruxelles-Formation.

Olivia P'Tito (PS) est également convaincue que le port de Bruxelles dispose du potentiel nécessaire à la création de nouveaux emplois. Elle pose une série de questions sur le projet de stages, le point d'appui de l'ORBEM, la bourse d'emploi pour les professions logistiques et le centre de référence pour le secteur logistique. Elle considère que l'insertion de chômeurs de longue durée peu qualifiés est une priorité sociale.

Brigitte De Pauw (CD&V) a demandé qu'on s'attache tout particulièrement au groupe considérable des chômeurs de longue durée peu qualifiés (à Bruxelles). Ces personnes doivent être formées afin de pouvoir occuper des emplois de docker, grutier ou chauffeur.

A l'occasion de ce débat sur le port, Christos Doukeridis (Ecolo) a développé un vibrant plaidoyer en faveur du développement d'un projet logistique de dimension européenne. La secrétaire d'Etat Grouwels admet que le montant annuel de 2,5 millions d'euros ne suffit plus à couvrir les frais croissants de dragage et de traitement des boues. Le port procède en ce moment à une analyse coût-bénéfice et cherche d'autres emplacements que le site de Carcoke pour y installer éventuellement une infrastructure de traitement des boues. Affaire à suivre, a-t-elle promis. ■

En bref

Délégation du parlement des îles Baléares

Le vendredi 16 septembre 2005, le pPrésident, M. Eric Tomas, Mme Marion Lemesre, vice-présidente, MM. René Coppens et Fouad Ahidar, secrétaires du Bureau, ont reçu une délégation du parlement des îles Baléares. Un échange de vues a eu lieu sur le



fonctionnement des assemblées régionales législatives en Belgique et en Espagne, toutes deux membres de la Conférence des Assemblées législatives régionales d'Europe (CALRE). La délégation des îles Baléares était composée du président, M. Pere Rotger i Llabrés, du premier vice-président, M. Joan Marí i Tur, du Second vice-président, M. Valentí Valenciano i López et du premier secrétaire, M. Guillem Camps i Coll.

Une bande dessinée sur le fonctionnement de la démocratie !

Le Parlement bruxellois dispose déjà de nombreuses publications d'information (brochures, dépliants, plaquette sur le bâtiment, journal, film, site Internet, livre de prestige) destinées à un public adulte.



Pour les adolescents, par contre, il n'existait à ce jour guère de matériel didactique approprié. La bande dessinée est sans aucun doute un moyen adapté à ce jeune public. C'est pourquoi le Bureau du Parlement a décidé de publier une BD bilingue conçue par André Moons, qui avait déjà rédigé un ouvrage sur la Région bruxelloise. Le récit, à la portée des jeunes de 12 à 14 ans, démontre que le processus de prise de décisions démocratiques ne se limite pas à l'enceinte d'un parlement, mais se retrouve à tous les échelons de la société, ici au sein du conseil de classe

L'album dont les personnages principaux sont Clara, Nico, Tom et Olivier, sera publié à la fin de l'année.

L'histoire :

Au début d'une nouvelle année scolaire, une école imaginaire située en agglomération,

accueille les élèves du secondaire. L'école fête son 50^e anniversaire et veut organiser un événement extraordinaire. Tom, un nouvel élève, lance l'idée d'un concert rock. Clara, déléguée de classe prenant son mandat très au sérieux, peu convaincue par l'idée de concert de Tom, décide néanmoins d'en parler au conseil des délégués, au grand étonnement de Nico, qui incarne au départ plutôt le personnage du citoyen non-impliqué et critique envers tout. Olivier, qui mène un projet nature à l'école, s'oppose à l'initiative...

A noter pour les enseignants : des fiches pédagogiques seront élaborées. Elles seront téléchargeables en format PDF.

Pour de plus amples informations, contactez la cellule des relations publiques du parlement bruxellois au 02 549 62 04 ou par courriel : relationspubliques@parlbru.irisnet.be

Visite d'une délégation du parlement de Salzbourg

Une délégation composée de douze élus du parlement du Land de Salzbourg, emmenée par son président, Monsieur Johann Holztrattner (SPÖ), a été reçue le vendredi 21 octobre par des membres du Bureau, dont Monsieur Eric Tomas, président, et Monsieur Jos Chabert, premier vice-président,



Les élus salzbourgeois et bruxellois ont abordé entre autres thèmes l'impact de la Constitution européenne sur les politiques menées par les régions à pouvoir législatif.

Il fut notamment question de la ratification de la Constitution européenne par le Nationalrat (Parlement fédéral bicaméral), qui est intervenue le 25 mai 2005.

La Constitution autrichienne, contrairement à la Constitution belge, ne prévoit pas la ratification des traités par les assemblées des entités fédérées.

Journées du Patrimoine

Le parlement bruxellois a participé ce 18 septembre 2005, dimanche sans voitures, aux Journées du Patrimoine. Pour le 175^{ème} anniversaire de la Belgique, on y mettait en valeur le rôle de Bruxelles en tant que capitale. Quelque trois mille quatre cents personnes ont visité le siège du parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, rue du Lombard.



Mission dans les républiques baltes

Une délégation du Bureau emmenée par le président Eric Tomas et le premier vice-président Jos Chabert a effectué une visite dans les capitales des trois républiques baltes; la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie.



La délégation du Bureau du parlement bruxellois reçue par la présidente du Parlement letton, Mme Ingrida Udre.

De gauche à droite : MM René Coppens, Alain Daems et Willem Draps, Mme Marion Lemesre, le président Eric Tomas, M. Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Mme Ingrida Udre, MM. Jos Chabert et Fouad Ahidar.

Outre les rencontres avec les autorités des trois parlements, les membres de la délégation ont eu l'occasion de s'entretenir avec des personnalités issues des milieux économiques, sociaux et culturels de ces pays qui ont récemment adhéré à l'Union européenne et à

l'OTAN, et ont installé leurs bureaux régionaux sur le territoire de la Région.

Cette initiative a permis d'établir des contacts utiles qui faciliteront l'implantation de nouvelles représentations régionales et permettront des échanges d'expériences dans des domaines de compétences partagées.

Collecte de sang au parlement

Le parlement bruxellois a organisé une collecte de sang le mercredi 29 juin 2005. Vu le succès, l'expérience sera réitérée le 9 décembre 2005.



« MATIN BRUN » : accueil enthousiaste par les écoles secondaires

Les neuf représentations de lectures scénariées à partir de l'œuvre de Franck Pavloff « Matin Brun », qui ont eu lieu du 24 au 28 octobre 2005 dans la salle des glaces tout spécialement aménagée à cet effet, ont connu un immense succès.

Présentées à tour de rôle en français et en néerlandais, ces lectures ont accueilli près de 1.000 élèves et professeurs du secondaire en provenance d'écoles bruxelloises et non-bruxelloises. L'histoire de Matin brun souligne le danger des régimes totalitaires et vise à inciter à une réflexion sur la fragilité de la démocratie et sur l'indispensable participation citoyenne à la gestion de la chose publique.

Les débats ouverts et parfois vifs entre élèves et députés bruxellois qui ont suivi chaque représentation, ont été animés par trois journalistes professionnels (Jacques Bredael, ancien journaliste de la Rtb, Pascal Vrebos de RTL-TVI et Dirk van Zundert de la VRT).



Les acteurs Circé Lethem et Mark Vandenbos.

Le parlement bruxellois a la conviction qu'à travers ces lectures citoyennes, organisées pour la quatrième année consécutive par le parlement bruxellois, il contribue à associer son assemblée, ses députés et ses services à la promotion des valeurs démocratiques.

Car il n'existe pas de meilleur moyen de protéger la démocratie que de la nourrir avec des débats ouverts sur les principes dont elle est issue et dont elle assure le respect.

IMPORTANT :
vu le succès des lectures "Matin brun" auprès des écoles (une liste d'attente de plus de 1450 élèves), des nouvelles représentations seront être organisées début 2006. A suivre ...